



GUIDE 2021-2022 DES ÉTUDIANTS

EN SITUATION DE HANDICAP

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Chères étudiantes, chers étudiants,

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est engagée depuis de nombreuses années au côté des étudiantes et étudiants en situation de handicap.

De multiples dispositifs sont déjà mis en place et visent à améliorer le quotidien de chacune et chacun au sein de l'université, de la réussite de vos études jusqu'à votre insertion professionnelle.

En complément du guide *Bienvenue à l'université*, ce guide spécifique vous permettra, je l'espère, de trouver toutes les réponses à vos questions.

Par ailleurs, le Relais handicap du pôle Vie Étudiante est votre interlocuteur privilégié au sein de l'université. Chargé de jouer un rôle d'interface, vous pouvez vous adresser à lui afin d'être accompagné et conseillé tout au long de vos études. Vous pourrez obtenir auprès de ce service les renseignements nécessaires à votre réussite.

Je vous souhaite une très bonne rentrée et une année universitaire pleine de succès.

Christine Neau-Leduc, présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

SOMMAIRE

LES ASPECTS RÉGLEMENTAIRES.....6

La loi du 11 février 2005
La charte université-handicap 2012
La circulaire n° 2011-220 du 27 décembre 2011

LES PROCÉDURES D'INSCRIPTION7

Inscription administrative
Inscription pédagogique (IP WEB)

LES AMÉNAGEMENTS.....9

Les principaux aménagements des conditions d'études

LES MAISONS DÉPARTEMENTALES DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH).....10

Les compétences des MDPH
Les principales prestations
Liste des MDPH

LE SOCIAL12

Le Crous de Paris – Mission handicap
Logement
Bourses Giveka
Le FSDIE de l'université

LES TRANSPORTS13

Transports en commun
Forfait améthyste
Carte pass PAM

LE SPORT14

Le service des Sports de l'université
Les associations extérieures
L'Association sportive handi-jeunes de Paris (ASHJP)

LE PÔLE VIE ÉTUDIANTE DE L'UNIVERSITÉ15

Le Relais handicap
La culture
La vie associative
L'engagement étudiant
Le volet social

LA CULTURE.....16

Accès culture
Cemaforre

LA MOBILITÉ INTERNATIONALE.....16

L'INSERTION PROFESSIONNELLE17

La direction Partenariat entreprises et Insertion professionnelle (DPEIP)
Le service commun universitaire d'Information et d'Orientation (SCUIO)
Le Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP)
L'Observatoire des résultats de l'insertion et de la vie étudiante (ORIVE)

LES DISPOSITIFS EXTÉRIEURS D'AIDE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE.....18

La Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
L'Association pour la gestion du fonds de l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH)

LES ORGANISMES D'AIDE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE.....19

Le Réseau handicap orientation (RHO)
L'ATHAREP
HANPLOI
La FEDEEH
Le droit au savoir

LES ASSOCIATIONS22

Guy Renard
ARPEJEH
Tremplin
UNIRH-THRANSITION
Starting block

La semaine #PIPS Handicap à Paris 1 Panthéon-Sorbonne.....23



LES ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

La loi du 11 février 2005

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées donne, pour la première fois, une définition juridique du handicap :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Les universités se voient alors confier de nouvelles responsabilités en matière d'accueil des étudiants en situation de handicap. Elles doivent créer et mettre en œuvre des dispositifs afin de favoriser l'accès de tous à l'université et faciliter le parcours de l'étudiant en situation de handicap.

La Charte université-handicap 2012

Cette charte poursuit les objectifs de la loi de 2005 qu'elle décline en quatre axes :

- l'accueil et l'accompagnement dans le cursus et vers l'insertion professionnelle ;
- le développement de l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- l'augmentation de l'accessibilité ;
- le développement de la recherche sur le thème du handicap.

La circulaire n° 2011-220 du 27.12.2011 portant sur l'organisation des examens et des concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap

Cette circulaire précise les conditions d'organisation des examens pour les étudiants en situation de handicap. Les autorités administratives compétentes pour ouvrir, organiser et sanctionner les examens et concours, doivent procéder aux adaptations que des cas imprévus rendraient nécessaires, tout en s'attachant à maintenir le principe d'égalité et d'équité entre les candidats.



LES PROCÉDURES D'INSCRIPTION

Avant de s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur, l'étudiant doit obligatoirement obtenir son attestation d'acquiescement de la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) par paiement ou exonération (cvec.etudiant.gouv.fr).

Les inscriptions administratives et pédagogiques sont obligatoires. Ces deux procédures distinctes se succèdent et s'effectuent en ligne.

Inscription administrative

Informations : pantheon.sorbonne.fr/inscription/sinscrire-paris-1-pantheon-sorbonne

- Première inscription : primo.univ-paris1.fr
- Réinscription : reins.univ-paris1.fr

L'étudiant peut choisir de payer :

- par carte bancaire ;
 - en ligne (en 3 fois si l'inscription se déroule avant le 15 octobre)
 - sur place (Centre Pierre-Mendès-France) entre juillet et octobre (sur rendez-vous après l'inscription en ligne, via l'ENT rubrique « Rendez-vous IA »)
- par chèque (libellé à l'ordre de « Agent comptable université Paris 1 »).

Attention : aucun paiement en espèces n'est accepté.

À la suite de l'inscription, l'étudiant doit envoyer les pièces justificatives :

- par la plateforme numérique PJWEB (pjweb.univ-paris1.fr) ;
- ou par voie postale, à la scolarité centrale (90, rue de Tolbiac – 75013 Paris) ;
- ou en prenant rendez-vous sur son ENT, rubrique « Rendez-vous IA » et les apporter.

Inscription Pédagogique (IP WEB)

Pour le premier semestre

Les inscriptions pédagogiques se déroulent dans les quinze premiers jours de septembre. Les étudiants sont informés par courriel de la date, du créneau horaire et de l'adresse de connexion sur IPWEB. Ce courriel est envoyé fin août par les services de scolarité.

Pour le deuxième semestre

Les inscriptions pédagogiques se déroulent dans les quinze premiers jours de décembre.

LE RELAIS HANDICAP

Le Relais handicap du pôle Vie étudiante (direction des Études et de la Vie étudiante) est l'interface entre les différents acteurs et partenaires qui participent au bon déroulement de la scolarité des étudiants concernés.

L'équipe a une mission d'information et d'accompagnement. Elle recense leurs besoins et élabore avec eux leur Plan d'accompagnement de l'étudiant handicapé (PAEH).

Il est impératif de prendre rendez-vous auprès de ce service dès l'obtention de la carte d'étudiant pour pouvoir bénéficier d'aménagements des conditions d'examen et d'études.

Ces derniers sont accordés après avis du médecin du service de Santé universitaire (SSU anciennement SIUMPPS).

Le dossier est confidentiel.

Informations : pantheonsorbonne.fr/vie-etudiante/relais-handicap

Attention, cette procédure ne peut plus être engagée un mois et demi avant les épreuves et examens.

cf. dates butoirs : pantheonsorbonne.fr/ent/intranet/services-centraux/vie-etudiante/relais-handicap

L'accueil du public a lieu sur rendez-vous en fonction du cursus de l'étudiant : pantheonsorbonne.fr/ent/intranet/services-centraux/vie-etudiante/relais-handicap/prendre-rendez-vous-au-relais-handicap

Les rendez-vous se déroulent dans la mesure du possible en présentiel au centre Pierre-Mendès-France (90, rue de Tolbiac – 75013 Paris).

Il est possible de contacter le Relais handicap par courriel à l'adresse suivante : handi@univ-paris1.fr si l'étudiant ne trouve pas la référente handicap dédiée à son cursus.

Rendez-vous avec le SSU (service de Santé universitaire)

Suite à l'entretien avec le Relais handicap, un médecin du service de Santé universitaire (SSU) reçoit l'étudiant afin d'évaluer avec lui les mesures compensatoires nécessaires au bon déroulement de sa scolarité à l'université.

Il émet un avis médical comportant les propositions d'aménagements des conditions d'études et d'examens pour l'année universitaire. Cet avis médical est ensuite transmis au Relais handicap et fait l'objet d'un arrêté signé par la présidence de l'université.

Informations : pantheonsorbonne.fr/vie-etudiante/sante

Accueil sur rendez-vous

Centre Pierre-Mendès-France, bureau A 702 (asc. verts)

90, rue de Tolbiac – 75013 PARIS

Tél. 01 44 07 89 50

Courriel : siumpps@univ-paris1.fr

Les arrêtés d'aménagement des conditions d'études et d'examen sont rédigés par le Relais handicap qui les communique aux étudiants et aux composantes dont ils dépendent, au SSU, pour information. La mise en œuvre de ces aménagements relève des scolarités et des composantes.

LES AMÉNAGEMENTS

Le rôle de l'université est de satisfaire l'obligation d'accessibilité aux savoirs, par le biais d'aménagements particuliers (recrutement de preneurs de notes, secrétaires pour les contrôles continus, etc.).

Les principaux aménagements des conditions d'études

Les preneurs de notes

Certains handicaps exigent qu'une tierce personne prenne les notes des cours. Le preneur de notes est un étudiant qui est inscrit pédagogiquement dans le même cursus que l'étudiant en situation de handicap et qui s'engage à lui transmettre ses notes de cours magistraux.

Pour cette tâche, le preneur de notes doit être assidu et est rémunéré par l'université.

Les autres aides à la prise de notes

En dehors de la prise de notes par un tiers, l'étudiant en situation de handicap peut avoir accès aux photocopies des cours. Il a également la possibilité d'enregistrer les cours magistraux et les travaux dirigés.

Le tutorat individuel

Uniquement réservé aux étudiants de première année, le tutorat est un type d'accompagnement visant à développer l'apprentissage de l'autonomie et l'acquisition de méthodes de travail, génériques ou disciplinaires.

Il est dispensé par des étudiants de master 2 ou doctorants qui sont rémunérés pour cette tâche.

Les Unités de formation et de recherche (UFR) mettent également en place un tutorat pour l'ensemble des étudiants de première année.

Les principaux aménagements des conditions d'examens

- Les temps majorés pour les épreuves écrites et orales.
- Le matériel spécifique : la plupart du temps, il sera possible d'utiliser son matériel personnel.
- Sujets d'examens et/ou de contrôles continus sur supports spécifiques : clé USB, en braille, avec une police de caractère spécifique, etc.
- Les secrétaires : ils écrivent la copie sous la dictée de l'étudiant en situation de handicap lorsque celui-ci a un devoir sur table ou un partiel et qu'il n'est pas en mesure d'écrire. Ils sont rémunérés par l'université pour cette tâche.
- Installation matérielle spécifique : salle à part (si les locaux le permettent), chaise ergonomique, éclairage spécifique, etc. Il est nécessaire d'évoquer ces installations avec la référente handicap lors du premier rendez-vous.

L'acquisition des aides techniques personnelles relève soit d'un investissement personnel, soit de la prestation de compensation du handicap délivrée par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

L'étudiant en situation de handicap prend en charge les autres compensations de diverses natures.

- Les aides au déplacement : fauteuil roulant ou autre matériel d'aide à la déambulation, les adaptations pour la conduite d'un véhicule, etc.
- Les aides pour compenser les difficultés d'écriture manuelle ou de lecture : périphériques ou logiciels adaptés (claviers, souris, logiciels : synthèse vocale, dictée vocale, correcteurs orthographiques, etc.).
- Les aides pour les gestes de la vie quotidienne : matériel pour le transfert, la toilette, le repas, etc.

LES MAISONS DÉPARTEMENTALES DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

Les compétences des MDPH

Les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) sont des lieux uniques destinés à faciliter les démarches des personnes handicapées.

La MDPH offre un accès unifié aux droits et prestations prévus pour les personnes handicapées. Elle exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens aux handicaps. Elles sont des groupements d'intérêts publics présents dans tous les départements.

Dans chaque département, la MDPH prend en charge les démarches liées aux différentes situations de handicap et en assure le suivi. Pour pouvoir bénéficier des prestations de la MDPH, il faut au préalable remplir un dossier avec son médecin (dossier disponible sur le site Internet de la MDPH de son département).

Les aides sont accordées en fonction d'un pourcentage de handicap défini lors de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Les principales prestations

- **La Prestation de compensation du handicap (PCH)** permet de participer au financement des charges occasionnées par le handicap. Cette aide peut prendre la forme d'aides humaines, techniques, animalières ou encore le financement des frais de transports... Pour pouvoir en bénéficier, trois critères sont pris en compte : le lieu de résidence, l'âge et le taux d'incapacité.
- **La Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)** a pour but de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Cette reconnaissance s'adresse à toutes les personnes dont l'obtention ou la conservation d'un emploi sont réduites par des altérations physiques, sensorielles ou mentales.

Liste des MDPH

Annuaire en ligne des MDPH : mdph.fr

PARIS 75

69, rue de la victoire – 75009 PARIS

Tél. : 01 53 32 39 39

Tél. Handicap assistance :

01 44 10 81 50

Courriel :

aidehandicapecole@education.gouv.fr

contact@mdph.paris.fr

SEINE-ET-MARNE 77

16, rue de l'aluminium – 77176

SAVIGNY-LE-TEMPLE

Tél. : 01 64 19 11 40

Site internet pour les personnes

en situation de handicap :

monparcourshandicap.gouv.fr

YVELINES 78 (pas d'accueil physique)

TSA 60100 78539 BUC CEDEX

Tél. : 08 01 80 11 00

Site web : yvelines.fr

Courriel : autonomie78@yvelines.fr

ESSONNES 91

Courcouronnes

93, rue Henri Rochefort – 91000

ÉVRY

Tél. : 01 60 76 11 00

Courriel : mdphe@cd-essonne.fr

HAUTS-DE-SEINE 92

2, rue Rigault – 92000 NANTERRE

Tél. : 01 41 91 92 50

Courriel : mdph@mdph92.fr

SEINE-SAINT-DENIS 93

Immeuble Erik Satie

7-11, rue Erik Satie – 93000

BOBIGNY

Tél. : 01 43 93 86 86

Site internet : place-handicap.fr

VAL-DE-MARNE 94

Immeuble Solidarités

7-9, voie Félix Eboué – 94000

CRÉTEIL

Tél. : 01 43 99 79 00

Courriel : mdph94@valdemarne.fr

VAL D'OISE 95

2, avenue du Parc Bâtiment H - CS

20201 – 95032 CERGY-PONTOISE

Cedex

Tél. : 01 34 25 16 50

Courriel :

maisonduhandicap@valdoise.fr

Retrouvez l'ensemble des dispositifs et aides de l'État sur : service-public.fr/particuliers/vosdroits/N12230

LE SOCIAL

Le Crous de Paris – Mission handicap

Une assistante sociale référente Crous accueille les étudiants bénéficiant d'une reconnaissance MDPH dans le cadre de la Mission handicap. Elle conseille et accompagne l'ensemble des étudiants en situation de handicap dans leurs démarches.

Tél. : 01 40 51 35 57

Courriel : mission.handicap@crous-paris.fr

Logement

Des chambres ou des studios accessibles, et spécialement aménagés pour les étudiants en situation de handicap, sont prévus dans la plupart des résidences universitaires Crous.

Si l'étudiant est bénéficiaire d'une reconnaissance MDPH, le Crous de Paris a mis en place une procédure spécifique de demande d'entrée en résidence universitaire.

Pour en faire la demande, il faut impérativement, dans un premier temps, constituer le dossier social étudiant (DSE) sur messervices.etudiant.gouv.fr. Ensuite, un rendez-vous doit être organisé avec l'assistante sociale référente de la Mission handicap qui évalue la demande et les besoins. La commission Handicap – se réunissant généralement début juin – statue sur cette demande et prononce l'admission le cas échéant. La date limite de dépôt des demandes est fixée à la mi-mai.

La Fondation santé des étudiants de France a créé une nouvelle structure : le Centre Colliard.

Celui-ci permet d'appréhender les besoins des étudiants handicapés physiques en situation de grande dépendance fonctionnelle : 16 chambres accessibles et domotisées sont proposées.

Bourses Giveka

Les étudiants, qui en cas d'accident ou de maladie, rencontrent des difficultés financières pouvant compromettre le suivi de leurs études, peuvent bénéficier des bourses de la Fondation Giveka.

Pour plus de renseignements, il est nécessaire de contacter, dès le mois de mai, le service social de l'université ou la Mission handicap du Crous. Généralement, les dossiers Giveka sont disponibles courant septembre.

Le FSDIE de l'université

Le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE), dans son volet Aides sociales, peut être sollicité en cas d'urgence par les étudiants en situation de handicap. Un rendez-vous avec une assistante sociale est impératif.

LES TRANSPORTS

Transports en commun

Le site Vianavigo – Île-de-France Mobilités informe sur l'accessibilité des transports en Île-de-France.

Site internet : me-deplacer.iledefrance-mobilites.fr

Plusieurs cartes de transports spécifiques sont proposées.

Forfait améthyste

Réservée aux personnes en situation de handicap habitant Paris depuis au moins trois ans, elle permet de voyager de façon illimitée sur l'ensemble du réseau RATP en contrepartie d'une participation financière déterminée en fonction des ressources. Le forfait est valable un an.

Carte pass PAM

Le service PAM (pour « Aider à la Mobilité ») est présent dans chaque département d'Île-de-France. Il permet aux personnes en situation de handicap de se déplacer partout en Île-de-France, quel que soit le motif du voyage. Il faut réserver le transport à l'avance (par téléphone, courrier ou en ligne).

Le trajet s'effectue dans des véhicules adaptés, du domicile jusqu'à l'adresse de destination.

Il est nécessaire de s'inscrire pour pouvoir utiliser le service (possibilité de le faire en ligne).

- Paris : www.pam-info.fr
- Seine-et-Marne : www.pam77.info
- Yvelines : www.yvelines.fr/solidarite/personnes-agees/autres-aides-dispositifs/pam78
- Essonne : www.pam91.info
- Hauts-de-Seine : www.pam92.info
- Seine-Saint-Denis : www.pam93.info
- Val-de-Marne : www.pam94.info
- Val-d'Oise : www.pam95.info

Transports scolaires

Un service de transports adaptés est disponible pour les étudiants en situation de handicap. Il est défini en fonction des horaires de cours de l'étudiant.

Informations : iledefrance-mobilites.fr



LE SPORT

Le service des Sports de l'université

Le service des Sports de l'université (UEFAPS) propose un Parcours personnalisé d'éducation physique et sportive (PPEPS). Ce parcours concerne les étudiants dont le handicap et/ou des raisons de santé nécessitent une pratique adaptée.

Sont accessibles dans ce parcours :

- les cours réguliers UEFAPS (inclusion en accord avec l'enseignant) ;
- les cours mixtes handi-valides : basket fauteuil, danser sans (se) voir ;
- les créneaux spécifiques : équitation, musculation, natation ;
- les événements ponctuels : rencontres handisports, sensibilisation multi-activités.

Inscription

Deux formats d'inscriptions sont possibles.

- Formation personnelle : contacter l'enseignant.
- Bonus avec accord de l'enseignant :
 - 10 heures de pratique minimum par semestre ;
 - passer les évaluations (adaptées par votre professeur) ;
 - le choix de l'UE sport est incompatible avec une dispense d'assiduité.

Informations et contacts : uefaps.univ-paris1.fr/handisport-ppeps

Les associations extérieures

L'Association sportive handi-jeunes de Paris (ASHJP)

L'ASHJP propose des activités sportives aux jeunes en situation de handicap dans des lieux adaptés et encadrés par des professionnels.

Elle les accueille dans trois centres handi-jeunes spécialisés dans les 14^e, 15^e et 18^e arrondissements.

Tél. : 01 42 76 20 20

Retrouvez toutes les informations sur :

handisport-iledefrance.org

extranet.handisport.org/affiliations/club/3021

LE PÔLE VIE ÉTUDIANTE DE L'UNIVERSITÉ

La Vie étudiante de l'université comprend cinq grands domaines d'activités : le Relais handicap, la culture, la vie associative, l'engagement étudiant et le volet social.

Le Relais handicap

Voir chapitre spécifique (p13)

La culture

La Vie étudiante de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne propose des activités culturelles à l'ensemble des étudiants. En constante évolution, elle travaille sur des partenariats divers afin de faciliter l'accès à la culture à tous les étudiants.

En plus de ces partenariats, la Vie étudiante offre la possibilité aux étudiants de participer à des ateliers (théâtre, photo, radio, découverte du monde arabe, etc.) soit en formation personnelle, soit en bonification. Ils sont présentés en début d'année et l'inscription est à réaliser mi-septembre. Toutes les informations sont communiquées par courriel. Un nouvel atelier est créé chaque année dans la mesure du possible.

Plus d'informations :

- sve@univ-paris1.fr
- ateliers@univ-paris1.fr
- www.facebook.com/VieEtudianteUnivParis1PanthéonSorbonne

La vie associative

Comme dans de nombreuses universités, la vie associative est importante pour l'intégration et la réussite des étudiants. C'est une occasion privilégiée pour bénéficier d'une vie de campus active et pour s'investir.

De nombreuses associations domiciliées à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne animent et font vivre la vie de campus. Culturelle, engagée, solidaire ou encore sportive, il y aura forcément une association qui permettra aux étudiants de s'engager, d'échanger, de poser des questions ! La liste des associations est mise à jour régulièrement sur l'intranet.

Informations : pantheonsorbonne.fr/ent/intranet/services-centraux/vie-etudiante

Contact : sve@univ-paris1.fr

L'engagement étudiant

La loi Égalité Citoyenneté de 2017 impose aux établissements d'enseignement supérieur d'étudier toutes les formes d'engagement (voir chapitre dédié aux aspects réglementaires en début de guide).

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne permet aux étudiants de bénéficier d'une bonification de 0,5 points maximum sur le deuxième semestre pour valoriser un engagement effectué. Ce bonus est accordé à l'issue de la notation d'un dossier remis au cours du deuxième semestre, après validation d'un acte de candidature.

Plus d'informations : engagement@univ-paris1.fr

Le volet social

La Vie étudiante est l'interlocuteur privilégié pour les différentes demandes d'aides (lutte contre la fracture numérique, hébergement d'urgence via CROUS-Croix-Rouge, aides sociales, etc.).

Plus d'informations : sos-precarite@univ-paris1.fr

Les assistantes sociales du Crous sont également présentes pour accompagner l'ensemble des étudiants. Elles reçoivent uniquement sur rendez-vous.

Contact : social.panthéon@crous-paris.fr

LA CULTURE

Accès culture

L'association Accès Culture souhaite faciliter l'accès des personnes aveugles, malvoyantes, sourdes, malentendantes ou autres déficiences à des représentations de théâtre, de danse ou d'opéra. Elle leur propose des aides techniques spécifiques (audiodescription, surtitrage, adaptation en langue des signes). Parmi les lieux partenaires : le Châtelet, la Comédie Française, le Théâtre de Chaillot, l'Opéra-Comique, l'Opéra national de Paris, le Théâtre du Rond-Point, le Théâtre de l'Odéon... Consulter en ligne les spectacles accessibles sur : accesculture.org

Cemaforre

L'association Centre national de ressources pour l'accessibilité des loisirs et de la culture (Cemaforre) promeut l'accessibilité pour tous à la culture grâce à des activités et des actions spécifiques, particulièrement pour les personnes en difficulté pour des raisons de santé ou de handicap.

Site internet : cemaforre.asso.fr

LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

La direction des Relations internationales (DRI) met en œuvre la stratégie internationale de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Organisée en trois pôles, elle accompagne aussi bien les étudiants que les enseignants-chercheurs et les personnels administratifs dans leur projet de mobilité internationale.

Le pôle de la mobilité internationale de la DRI ainsi que les composantes mettent tout en œuvre pour accompagner au mieux les étudiants afin qu'ils puissent réaliser leur projet de mobilité internationale. La DRI coordonne toutes les mobilités se déroulant dans le cadre de programmes d'échange ou de conventions d'échange d'étudiants. Elle gère également les aides financières à la mobilité internationale qui peuvent être attribuées aux étudiants en mobilité d'échange dans le cadre de leurs études.

Les programmes de mobilité et le programme Erasmus+ en particulier, se veulent toujours plus inclusifs et portent donc une attention particulière à l'accès à la mobilité de tous les étudiants. À cet effet, des dispositifs permettant de surmonter les obstacles à la mobilité ont été mis en place. Les étudiants concernés doivent donc se signaler auprès du pôle de la mobilité dès que possible, après avoir été sélectionnés pour une mobilité d'études ou s'ils envisagent de réaliser une mobilité de stage.

Ainsi, le pôle de la mobilité peut identifier les dispositifs adéquats et faire les démarches nécessaires auprès de l'université d'accueil et de l'agence Erasmus+.

Dans un premier temps, le pôle de la mobilité prend contact avec l'université partenaire pour préparer et organiser au mieux l'accueil et le séjour de l'étudiant. En effet, certaines universités peuvent proposer un accompagnement spécifique afin d'aider les étudiants en situation de handicap durant leur mobilité, tant sur les aspects pédagogiques (prévenir les enseignants, organiser les examens, etc.) que sur les aspects logistiques (l'accessibilité aux bâtiments, aux salles de cours, au logement, etc.).

Dans un second temps, le pôle de la mobilité sollicite l'agence Erasmus+ pour la demande de fonds spécifiques additionnels calculés sur la base de frais réels. La demande, complétée par l'étudiant en lien avec la DRI est soumise à l'agence Erasmus+ pour approbation. Les étudiants en situation de handicap peuvent demander à bénéficier de ce complément en plus de la bourse de mobilité Erasmus+.

Pour toute question relative à cette thématique, vous pouvez vous renseigner sur le site international de l'université (international.pantheonsorbonne.fr/partir-letranger/bourses-mobilite) ou contacter le pôle de la mobilité à l'adresse suivante : outgoingeurope@univ-paris1.fr

L'INSERTION PROFESSIONNELLE

La direction Partenariat entreprises et Insertion professionnelle (DPEIP)

Elle a pour mission d'accompagner les étudiants dans la construction de leur parcours de formation et leur insertion professionnelle en s'appuyant sur les enquêtes menées auprès des diplômés. Elle comprend le SCUIO, le BAIP et l'ORIVE .

Centre Pierre-Mendès-France : 90, rue de Tolbiac – 75013 Paris

Bureau C8-04

Tél. : 01 44 07 88 34

Le Service commun universitaire d'Information et d'Orientation (SCUIO)

Le SCUIO accompagne et conseille les étudiants pour élaborer leur parcours de formation. Il est présent pour les étapes clés de votre cursus (la réorientation, le choix des parcours, la sélection en master...). Il organise régulièrement des ateliers, des conférences pour faciliter votre réussite.

Centre Pierre-Mendès-France : 90, rue de Tolbiac – 75013 Paris

Bureau C9-01 (permanences accueil du mardi au vendredi de 9 h à 17 h)

Tél. : 01 44 07 88 56 de 14 h à 17 h

Courriel : scuio@univ-paris1.fr

Le Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP)

Le BAIP accompagne les étudiants dans leur insertion professionnelle. Il organise des événements en lien avec le monde socio-économique pour être au plus proche des problématiques de recrutement. La plateforme Réseapro leur donne accès aux conseils pour les candidatures, aux stages et aux emplois. Des conseillers reçoivent également pour un accueil personnalisé. Un accompagnement spécifique est aussi proposé pour les étudiants entrepreneurs.

Centre Pierre-Mendès-France : 90, rue de Tolbiac – 75013 Paris

Courriel : baip@univ-paris1.fr

Vous pouvez également consulter des offres de stages et d'emplois sur la plateforme Réseapro : reseapro.univ-paris1.fr

L'Observatoire des résultats de l'insertion et de la vie étudiante (ORIVE)

Il réalise des enquêtes sur l'insertion des diplômés de licences professionnelles, de masters et de doctorats. Il mène aussi des enquêtes sur les conditions d'études des étudiants ainsi que sur l'évaluation des formations.

Courriel : orive@univ-paris1.fr



LES DISPOSITIFS EXTÉRIEURS D'AIDE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE

La Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

Si vous souhaitez ou devez effectuer un stage dans le cadre de votre cursus, vous pouvez bénéficier de la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). Vous pouvez en faire la demande auprès de la MDPH de votre département. La RQTH vous permettra de bénéficier du soutien de l'AGEFIPH dans le cadre des actions pour l'emploi des étudiants handicapés ou du FIPH-FP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).

L'Association pour la gestion du fonds de l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH)

La mission de cette association est de favoriser l'insertion et l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap en leur proposant différentes aides et services.

Site internet : agefiph.fr

LES ORGANISMES D'AIDE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Le Réseau handicap orientation (RHO)

Au service des jeunes malades et/ou en situation de handicap et de leurs familles, ce réseau propose, sur rendez-vous, des entretiens conseils. Il accompagne les étudiants dans l'élaboration de leur projet professionnel.

Réseau handicap orientation – CIO 8^e/16^e

14, avenue René Boylesve – 75016 PARIS

Tél. : 01 44 62 35 95

Courriel : Reseau.handicap.orientation@ac-paris.fr

Plus d'informations :

ac-paris.fr/portail/jcms/p2_735503/le-reseau-handicap-orientation
arpejih.com

L'ATHAREP

L'association Travail et handicap dans la recherche publique (ATHAREP) accompagne l'étudiant diplômé en situation de handicap dans la définition de son projet professionnel et dans sa recherche d'emploi. Elle les met également en relation avec des recruteurs.

Site internet : atharep.org

Plus d'informations : mondedesgrandesecoles.fr/l'atharep-accompagne-les-personnes-handicapees-diplomees-vers-l'emploi

HANPLOI

Hanploi est un site de recrutement à destination des personnes en situation de handicap. Des offres d'emplois spécifiques y sont disponibles.

Site internet : hanploi.com

La FEDEEH

La Fédération Études et Emplois avec un Handicap (FEDEEH) composée d'étudiants, se donne pour mission de faciliter l'acquisition d'une plus large autonomie par les jeunes en situation de handicap dans leur parcours d'études et d'insertion professionnelle.

Site internet : fedeeh.org

Le droit au savoir

L'association nationale pour le droit au savoir et à l'insertion professionnelle des jeunes personnes handicapées soutient et promeut la scolarisation au-delà de 16 ans, et la formation professionnelle des jeunes en situation de handicap.

Site internet : droitausavoir.asso.fr

Droit au savoir Info : 01 40 78 27 51 (numéro d'appel pour les étudiants en situation de handicap, leurs proches et les jeunes en formation professionnelle)

Courriel : droit-au-savoir-info@apf.asso.fr (adresse électronique à la disposition des personnes déficientes auditives)

ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX

Centres	Adresse	Accessibilité du Centre
Centre Panthéon	12, place du Panthéon - Paris 5 ^e	Oui – Accès par la rue Saint-Jacques
Centre Pierre-Mendès-France	90, rue de Tolbiac - Paris 13 ^e	Oui – Accès par la rue Baudricourt
Centre Sorbonne	17, rue de la Sorbonne - Paris 5 ^e	Oui
Centre Saint-Charles	47-53, rue des Bergers - Paris 15 ^e	Oui
Centre René-Cassin	17, rue Saint-Hippolyte - Paris 13 ^e	Oui
Centre Ulm	1, rue d'Ulm - Paris 5 ^e	Non
Maison des sciences économiques	106-112, bd de l'Hôpital - Paris 13 ^e	Oui
Centre Saint-Jacques	191, rue Saint Jacques - Paris 5 ^e	Oui
Centre Michelet	3, rue Michelet - Paris 6 ^e	Non
Centre de Nogent-sur-Marne (IEDES)	45 bis, avenue de la belle Gabrielle 94736 Nogent-sur-Marne	Oui
Bibliothèque Cujas	2, rue Cujas - Paris 5 ^e	Oui
Centre Broca	21, rue de Broca - Paris 5 ^e	Oui
Centre Malher	9, rue Malher - Paris 4 ^e	Oui
Centre de Bourg-la-Reine	16, boulevard Carnot 92340 Bourg-la-Reine	Oui

Centres	Parking adapté	Ascenseur	Toilettes aménagées	Bandes podotactiles	Amphis à boucle magnétique
Centre Panthéon	Oui (extérieur)	Oui	Oui	Oui	Amphis 2A et B, 3 et 4
Centre Pierre-Mendès-France	Oui	Non	Oui	Oui	Amphi H I J K L N
Centre Sorbonne	Oui (extérieur)	Oui	Oui	Oui	Non
Centre Saint-Charles	Oui (extérieur)	Oui	Oui	Oui	Oui
Centre René-Cassin	Non	Oui	Oui	Oui	Amphi Capitant et amphi Colliard
Centre Ulm	Non	Oui	Non	Non	Non
Maison des sciences économiques	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Centre Saint-Jacques	Non	Oui	Oui	Non	Non
Centre Michelet	Non	Oui	Oui	Non	Non
Centre de Nogent-sur-Marne (IEDES)	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Bibliothèque Cujas	Non	Oui	Oui	Oui	Non
Centre Broca	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Centre Malher	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Centre de Bourg-la-Reine	Oui	Oui	Oui	Oui	Non

LES ASSOCIATIONS

Guy Renard

L'association Guy Renard, reconnue d'utilité publique, est née le 10 mars 1943. Traditionnellement, elle regroupe les anciens et actuels patients de la Fondation santé étudiants de France. L'association poursuit son action plus largement en direction des lycéens, des étudiants et des jeunes travailleurs de 15 à 25 ans, malades ou en situation de handicap. Les membres aident et informent les jeunes adultes en situation de handicap sur leurs droits, dans divers domaines : santé, enseignement et formation, protection sociale.

Site internet : guy-renard.fr

ARPEJEH

L'association Arpejeh, régie par la loi de 1901, est engagée dans une politique active en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, de l'égalité des chances et de la diversité. L'association Arpejeh a pour vocation de promouvoir la formation, la qualification et l'emploi des jeunes en situation de handicap en accompagnant les élèves, étudiants et étudiantes de 15 à 30 ans dans la découverte des métiers pour favoriser leur insertion professionnelle. L'objectif est de créer des rencontres entre les jeunes et les entreprises, du premier stage de découverte à l'insertion professionnelle.

Site internet : arpejeh.com

Tremplin

Tremplin est une association d'égalité des chances fondée en 2000 par des élèves de Polytechnique. L'association accompagne chaque année 250 étudiants dans la poursuite de leurs études supérieures. Aujourd'hui, elle est implantée dans une quinzaine de lycées en France dont 10 en Seine-Saint-Denis. Les 30 tuteurs bénévoles, élèves d'écoles d'ingénieurs ou jeunes sont activement présents sur le terrain pour assurer aux jeunes en situation de handicap l'obtention de leur diplôme.

Site internet : association-tremplin.org

UNIRH-THRANSITION

Depuis 15 ans, Unirh Thransition intervient en soutien de la trajectoire professionnelle des personnes en situation de handicap. Tant aux côtés des managers, des collaborateurs et du collectif de travail, leurs équipes sont reconnues pour la qualité de leurs interventions. Leurs prestations sont délivrées partout en France et sont pensées pour prendre en compte les singularités de chacun.

Site internet : unirh-thransition.com

Starting block

Créée en 1998, Starting block est une association de jeunes étudiants dont l'objectif est ambitieux. Les membres souhaitent promouvoir, selon une démarche d'éducation active, auprès des jeunes et à travers eux, des projets d'expression collective et d'action de solidarité. L'association lutte activement pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société à travers divers projets de sensibilisation exposés auprès des plus jeunes comme des adultes.

Site internet : starting-block.org

LA SEMAINE #P1PS HANDICAP À PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE

Depuis 2019, l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne s'engage pour l'égalité et la réussite de chacun. Pour ce faire, elle organise, en collaboration avec les associations étudiantes, la semaine #P1PS Handicap pour permettre à chacun de mieux comprendre le handicap. Ateliers et conférences rythment la semaine pour que le public puisse se retrouver et échanger.



